

La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, ce sont 15 entreprises qualifiées à votre service :

BRUMPT POZZAN SARL

356A avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT
Tél : 03.89.53.50.41

CHOUFFERT Pascal

10 rue de Walbach 68230 WIHR-AU-VAL
Tél : 03.89.71.06.21

DREYER Christian

29 rue de Meyenheim 68110 ILLZACH
Tél : 03.89.52.15.61

DREYER RAMONAGE SARL

1 rue de la Vendée 68270 WITTENHEIM
Tél : 03.89.52.22.51

GOERG C. & FILS SARL

27, rue du Nord 68280 ANDOLSHEIM
Tél : 03.89.71.40.62

GOERG Eddy SARL

2A rue de la Scierie 68240 KAYSERSBERG
Tél : 03.89.78.13.28

HUG Philippe

18 rue de Provence 68840 PULVERSHEIM
Tél : 03.89.48.83.59

LEIMACHER A. EURL

12 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR
Tél : 09.66.42.92.31

MULLER-FEDERLEN SARL

88a rue du Moulin 68610 LINTHAL
Tél : 03.89.74.88.05

MUSCH R+D SAS

24, rue de la Libération 68200 MULHOUSE
Tél : 03.89.52.30.91

NEEF FREDERIC

8 rue Basse 68170 RIXHEIM
Tél : 03.89.44.25.42

RAMONAGE DE L'EST SARL

4, rue des Trois Epis 68124 WINTZENHEIM
Tél : 03.89.80.81.60

RAMONAGE LES 3 LYS SARL

11 rue de Ferrette 68220 FOLGENSBOURG
Tél : 03.89.68.69.44

RAMONAGE PONZE BELKLE SARL

35 rue d'Hagenthal 68220 HEGENHEIM
Tél : 03.89.40.26.80

WILLIG CLAUDE & FILS SARL

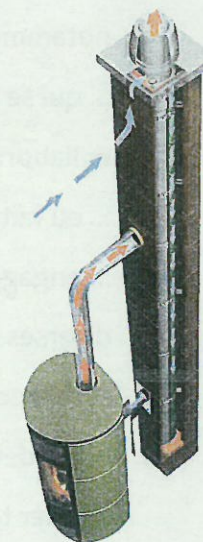
26 avenue Roger Salengro 68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.44.47.10

Je contacte mon ramoneur !



Un métier au service de la sécurité
des personnes et des biens

ENVIRONNEMENT PROTECTION PROPreté
INCENDIE MONOXYDE DE CARBONE
FORMATION TRADITION SERVICES
SINISTRE VISION QUALITÉ RISQUES
CORPORATION
SÉCURITÉ HISTOIRE CRÉATION EN 1871
INTOXICATION PRÉVENTION
QUALIFICATION



PREVENTION



La Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin est
partenaire Macif Prévention.



Faire appel à une entreprise de ramonage adhérente de la Corporation des Maîtres Ramoneurs du Haut-Rhin, c'est faire appel à un professionnel...

- ... titulaire d'un **Brevet de Maîtrise**, qualifié dans le métier de ramoneur
- ... soucieux de l'importance de **la transmission des savoirs**, notamment par l'apprentissage
- ... qui se forme et assure **une formation régulière de ses collaborateurs**
- ... au fait des **évolutions techniques et réglementaires** de son métier
- ... engagé dans **la promotion de son métier** en participant à diverses actions organisées par sa Corporation
- ... respectueux des **règles de déontologie**
- ... qui devient **votre interlocuteur privilégié**, soucieux de vous donner toutes les informations utiles de façon impartiale

INFOS PRATIQUES

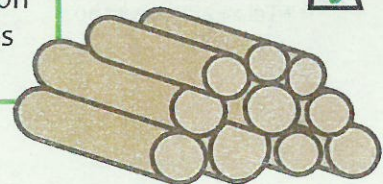
L'entretien régulier de l'installation de chauffage est **obligatoire** pour votre sécurité !
À quelle fréquence ?

- * 2 fois par an pour les installations bois et fuel
- * 1 fois par an pour le gaz
- * 1 fois par an pour les conduits polymères et chaudières à condensation

L'incendie représente un risque mortel

Avant de changer, installer ou remettre en service un appareil de chauffage, pensez à **faire diagnostiquer votre conduit de fumées**.

Un bois sec minimisera les risques de feu de cheminée, encrassera moins votre installation et produira plus de chaleur.



Un certificat de conformité doit être établi après tout sinistre.

Un poêle à granulés doit toujours être raccordé à un conduit étanche pour **éviter toute intoxication au monoxyde de carbone**.



Faire ramoner ses appareils de chauffage et leur tuyau de raccordement permet de **réaliser des économies d'énergie et participe à la protection de l'environnement**.